



RECYCLERIES

Un autre modèle social et environnemental

LES ATOUTS

Activités et objectifs. Les recycleries favorisent la réduction, la réutilisation ainsi que le recyclage des déchets et notamment celui des encombrants. De plus, elles créent des emplois, éventuellement en insertion, sensibilisent les citoyens à des comportements écoresponsables et tissent du lien social.

LE PROJET

Dispositions à prendre. Pour élaborer un projet viable, il est indispensable d'inventorier les acteurs du réemploi, voir comment travailler avec eux et hiérarchiser ses objectifs (réduction des déchets ou insertion). Il faudra aussi définir un modèle économique, dimensionner le territoire d'intervention et évaluer le gisement.

LE GISEMENT

Le mobilier. Les meubles usagés constituent un important gisement dans les déchetteries. Une filière de recyclage, lancée début 2013, est en cours de déploiement. Les éco-organismes agréés par l'Etat doivent augmenter de 50 % leur réutilisation de ces déchets, d'ici à la fin de leur période d'agrément en 2017.

Les points forts d'un concept fédérateur

Près de 300 projets ont été financés par l'Ademe entre 2007 et 2013, et plusieurs dizaines de collectivités ont lancé des études de faisabilité.

«**N**otre objectif est de récupérer au moins 10% des encombrants déposés en déchetterie afin de leur donner une seconde vie.» Julien Ripaud, responsable de la ressourcerie de Pralong, est optimiste. Deux mois après son ouverture, début mars, par le **syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (Smictom)** de l'Embrunais-Savinois (16 communes, 13300 hab., Hautes-Alpes), la structure avait déjà collecté 25 tonnes d'objets, reçu 796 clients et engrangé 9000 euros de recettes. Ces services de proximité qui contribuent à la réduction des déchets sur un territoire en favorisant le réemploi et la réutilisation se sont multipliés ces dernières années. Les premiers sont

700 000 tonnes de meubles sont jetées chaque année. Les meubles constituent, en termes de tonnage, le deuxième plus gros gisement de déchets dans les déchetteries, après les emballages. Jusqu'à présent, 55% de ces déchets étaient encore enfouis, et non valorisés.

Source: Ademe, 2010.

apparus dans les années 80 en Picardie, portés par l'association Les Ateliers de la Bergerette. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a financé près de 300 projets entre 2007 et 2013, et plusieurs dizaines de collectivités ont lancé des études de faisabilité. **Certaines structures s'appellent recycleries, d'autres ressourceries: ces deux termes désignent le même concept, mais le second fait référence aux sites appartenant au Réseau des ressourceries, qui compte 117 adhérents.**

Collecte et valorisation

Les recycleries développent différentes activités. Tout d'abord, **la collecte selon plusieurs modes: l'apport volontaire, le dépôt en déchetterie ou la collecte à domicile sur rendez-vous.** Vient

ensuite la **valorisation**, qui consiste à **trier, contrôler, nettoyer et réparer** les objets récupérés. Elle peut se limiter aux objets en bon état et vendables, mais aussi aller beaucoup plus loin et concerner les déchets qui ne sont pas réutilisables mais peuvent être démantelés pour en récupérer les matières. Le bois, les métaux, le verre d'un meuble peuvent ainsi être séparés et recyclés. **La déchetterie-recyclerie située à Crèvecœur-le-Grand (Oise), mise en service en 2001, compte cinq ateliers de valorisation dédiés à l'électroménager, aux jouets, à la vaisselle, aux outillages de jardinage et de bricolage, et à l'ameublement.** Un premier tri des objets est réalisé au moment de leur dépôt. Il a pour but de sélectionner ceux destinés au réemploi qui partent en atelier de réparation, et les

Syndicat mixte du pays de Sarrebourg (Moselle) • 103 communes • 60 000 hab.

La collaboration avec Emmaüs

Avec la mise en place de la redevance incitative en 2010, les apports dans les déchetteries du syndicat mixte du pays de Sarrebourg ont progressé de 22% entre 2009 et 2011. «La situation pour les gardiens devenait très tendue, notamment le samedi, indique Nadia Villemin, chargée de projets "prévention-réduction des déchets et sécurité au travail". Par ailleurs, 900 tonnes d'encombrants finissaient à l'enfouissement. Nous avons **proposé à Emmaüs de déployer un agent de réemploi, dans chaque déchetterie, pour accueillir les usagers quatre jours par semaine.**» La

recyclerie de Sarrebourg a ouvert en octobre 2011. Pour un loyer modique, des locaux ont été mis à la disposition d'Emmaüs par le syndicat, qui lui a accordé une subvention de 44 000 euros en 2013. En 2012, 4 857 objets ont été récupérés et vendus pour 73 000 euros. «Le bilan de cette coopération est très positif, ajoute Nadia Villemin. Emmaüs emploie 22 personnes en insertion, des tonnes de matériaux ont évité l'enfouissement en décharge, 89 tonnes d'objets ont été récupérées, en 2013. L'option de doubler les effectifs dans les déchetteries aurait coûté 210 000 euros par an.

Nadia Villemin, chargée de projets au syndicat mixte du pays de Sarrebourg.



J. F. BADIAS/ANDIA/ER

autres, qui sont démantelés. «**La recyclerie n'est plus seulement un outil de prévention des déchets, elle constitue un dispositif local innovant de traitement des déchets jetés en benne tout venant et une alternative à l'enfouissement**», précise Jean-Pierre Dumoulin du bureau d'études Cap3c.

La revente directe en magasin, aboutissement de la filière, assure une part des ressources. «**La recyclerie de Crèvecœur-le-Grand, dont le magasin est attenant à la déchetterie, ouvre une fois par mois. Par journée de vente, elle compte 400 passages à la caisse et la recette s'élève à environ 5000 euros**», détaille son responsable, Arnaud Baron.

Un rôle de sensibilisation

Les recycleries ont aussi un rôle d'éducation à l'environnement, à travers les activités et les animations qu'elles proposent. L'association Le Monde allant vers, qui a créé la ressourcerie d'Eymoutiers (2050 hab., Haute-Vienne) en 2002, mène de nombreuses actions de sensibilisation sur la réduction des déchets à la source. Elle intervient notamment dans les écoles, dans le cadre d'une convention signée avec le parc naturel régional de Millevaches

Réutilisation ou réemploi ?

Une recyclerie peut avoir deux objectifs.

- Éviter la production de déchets en prolongeant la durée de vie d'objets donnés. Il s'agit de réemploi (*).
- Valoriser des produits qui ont été jetés et sont devenus alors des déchets. Il s'agit de réutilisation (*). Sur le territoire national, certaines recycleries sont organisées en réseau : Emmaüs, Le Relais, spécialisé dans le textile, Envie, spécialisé dans les équipements électriques et électroniques et, le Réseau des ressourceries.

(* Article L541.1.1 du code de l'environnement.

et le syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés, le Syded 87.

Des facteurs environnementaux, sociaux et économiques expliquent l'engouement des collectivités pour les recycleries. «**Les programmes locaux de prévention des déchets que les collectivités signent avec l'Ademe fixent des objectifs de réduction des tonnages enfouis ou incinérés, expose Nathalie Mayoux, secrétaire générale du Réseau des ressourceries. Créer une telle structure suffit parfois pour les atteindre complètement.**» La communauté de communes des portes de Vassivière (12 communes, 5800 hab., Haute-Vienne) a confié la collecte des

Economie circulaire

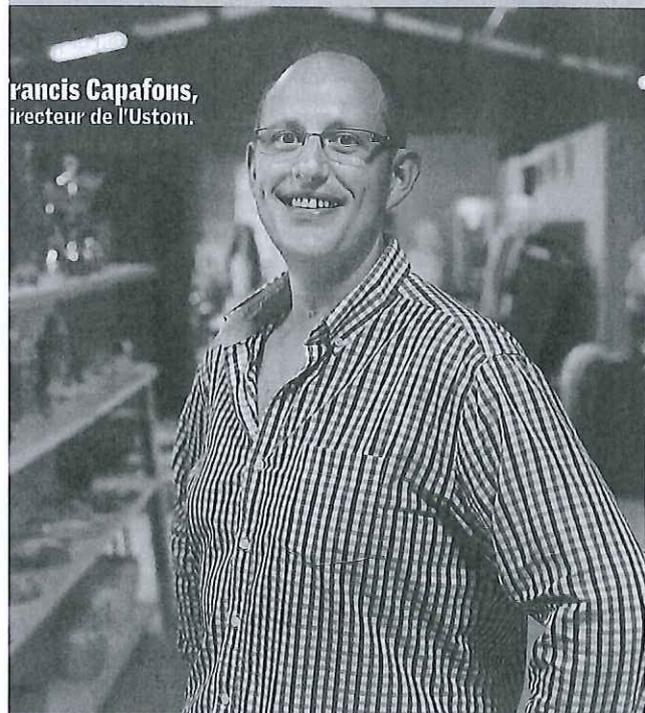
La conférence environnementale (septembre 2013) a fait de l'économie circulaire un élément central de la politique française pour une utilisation plus efficace des ressources naturelles. Les recycleries constituent l'un des outils pour y parvenir.

encombrants à l'association Le Monde allant vers, soulageant nombre d'habitants d'une corvée souvent problématique car plusieurs communes sont très éloignées de la déchetterie. «Entre 2007 et 2014, le tonnage des déchets incinérés a diminué de 25%», se félicite le président de la communauté de communes, Jean-Pierre Faye.

Insertion professionnelle

Autre atout de ces structures: leur rôle social. **Elles permettent à des personnes aux revenus modestes de s'équiper à prix modiques.** «Ce sont également des lieux de sensibilisation, d'échanges, de convivialité et d'exposition», précise Philippe Simon, l'un des fondateurs de l'association Le Monde allant vers.

Ces structures favorisent donc le lien social. Par ailleurs, une majorité d'entre elles ont une vocation d'insertion professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi. Enfin, elles sont un acteur du développement économique local, notamment parce qu'elles permettent la création d'emplois de proximité pérennes et non délocalisables. Autant de caractéristiques qui les inscrivent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.



Francis Capafons, directeur de l'Ustom.

Ustom du Castillonnais et du Réolais (Gironde)

• 112 communes • 70 000 hab.

Le choix de la régie directe

La recyclerie de l'union des syndicats pour le traitement des ordures ménagères (Ustom) du Castillonnais et du Réolais a ouvert en septembre 2011, afin de réduire le tonnage des encombrants incinérés et créer des emplois. «**Nous avons choisi la régie directe, car nous n'avons pas identifié d'association d'insertion ayant les reins assez solides pour assurer les investissements,** expose Francis Capafons, le directeur de l'Ustom. Nous avons décidé de pousser la valorisation jusqu'au démantèlement matière, sachant que la revente en magasin ne suffirait pas à couvrir les charges.» Le syndicat a acheté et

aménagé un bâtiment pour un montant de 650 000 euros. Le conseil général de la Gironde et l'Ademe apportent **355 000 euros de subventions.** La recyclerie compte 13 salariés. «Pour débiter, nous avons utilisé des **contrats de type CAE-CUI [*] et emploi d'avenir,** poursuit Francis Capafons. En 2013, 121 tonnes d'objets ont été détournées pour le magasin, 153 tonnes traitées pour le recyclage. Grâce à ces résultats, la **recyclerie a pu rembourser à l'Ustom murs et travaux, et s'avère autonome financièrement.**»

(* Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les conditions à réunir pour assurer la viabilité

Une étude de faisabilité s'impose afin de trouver le meilleur modèle économique pour la recyclerie, définir un périmètre d'intervention et identifier un éventuel prestataire.

Le montage d'un projet de recyclerie est complexe car ces lieux cumulent plusieurs activités et impliquent de nombreux acteurs. **L'étude de faisabilité, en amont, est une étape clé** pour dimensionner et organiser la future structure, en tenant compte du contexte territorial. Cette étude permet en outre d'**obtenir des subventions de différentes institutions comme la région, le conseil général et l'Ademe**. Elle sert aussi à définir le mode de **contractualisation entre la collectivité et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)**.

Comité de pilotage

Qu'elle soit réalisée en interne par un chargé de mission ou confiée à un bureau d'études à l'issue d'un appel d'offres, **l'étude doit être suivie par un comité de pilotage**. Celui-ci « prend des décisions stratégiques et valide les

79 €

C'est le coût moyen à la tonne du stockage en centre d'enfouissement des déchets non dangereux, pour les collectivités, en 2012. Ce prix a fortement augmenté, de près de 25 euros la tonne depuis 2005. La taxe générale sur les activités polluantes a quasiment doublé sur cette période et représente 25% du prix du traitement.

Source: Ademe, 2013.

différentes étapes», insiste Nathalie Mayoux, secrétaire générale du Réseau des ressourceries. L'union des syndicats pour le traitement des ordures ménagères (Ustom) du Castillonnais et du Réolais (lire aussi p.11) a ainsi confié la création de sa recyclerie à une équipe d'une dizaine d'élus. Ils ont bénéficié d'une formation de deux jours au montage d'un tel équipement, délivrée par l'Ademe.

L'étude de faisabilité doit porter sur différents points pour vérifier la viabilité du projet. **«La collectivité établit d'abord une hiérarchie des objectifs assignés à la structure**, souligne Jean-Pierre Dumoulin, consultant associé au bureau d'études Cap3c. Dans **60 à 70% des cas, la première motivation est la réduction des déchets.**» La communauté d'agglomération du pays de Martigues (3 communes, 71300 hab., Bouches-du-Rhône), par exemple, a lancé en février dernier,

un appel d'offres pour l'étude de faisabilité d'une recyclerie sur son territoire. En effet, le bilan des gaz à effet de serre, réalisé par cette interco en 2011, avait montré que le traitement des déchets ménagers représentait 61% des émissions des équipements et services. Elle a donc décidé de chercher des pistes pour réduire les déchets à la source. La mise en place d'une recyclerie s'est alors imposée. **«Les collectivités sont aussi intéressées par le volet insertion professionnelle, poursuit Jean-Pierre Dumoulin. Il faut dire qu'une recyclerie constitue un outil fabuleux d'aide au retour vers l'emploi, car les salariés peuvent y être formés à de nombreux métiers: logistique, vente, réparation... De plus, ce dispositif d'insertion ne revient pas plus cher qu'un autre!»** La ressourcerie de Pralong, gérée en régie par le Smictom de l'Embrunais-Savoinois a obtenu un **conventionnement «atelier et chantier d'insertion» auprès du conseil départemental de l'insertion** par l'activité économique. **«Nous employons cinq techniciens du réemploi par le biais de contrats d'insertion», précise Julien Ripaud, responsable de la ressourcerie.**

Prestations sous-traitées

Toutefois, ce modèle de gestion est exceptionnel. **La plupart des collectivités préfèrent contractualiser avec une association.** **«L'étude de faisabilité permet d'identifier celles qui sont susceptibles de porter ce type de projet»,** détaille Nathalie Mayoux. Cette sélection peut donner lieu à un appel d'offres avec des critères économiques et sociaux auquel les acteurs de l'ESS ont la possibilité de répondre. **«Plusieurs formes de contrat sont envisageables: la convention de partenariat, le marché public ou la délégation de service public. Il est possible pour la**



L'EXPERT

JACQUES DUGHÉRA, chargé de développement du Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire (RTES)

«La commande publique doit prévoir un lot propre au réemploi»

«Le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, créé il y a dix ans par des élus, compte 110 collectivités adhérentes réunies autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire. L'association soutient le développement des **recycleries** en favorisant le partage d'expérience. **Un grand nombre d'entre elles sont des structures d'insertion par l'activité économique.** Mais je ne crois pas qu'elles aient trouvé le modèle économique pour être

viables à long terme. Le financement au titre de l'insertion par l'Etat et les conseils généraux est essentiel. Or il stagne. Par ailleurs, les structures de l'ESS ne sont pas toujours en mesure de répondre aux appels d'offres lancés pour la collecte des déchets par les grandes collectivités. Il faudrait que la commande publique prévoie un lot propre au réemploi. **Enfin, les recycleries attenantes aux déchetteries se situent loin des centres-villes, ce qui nuit à leur activité commerciale.»**



C. ALMODOVAR

L'EXPERT ANNICK DELHAYE, vice-présidente du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, déléguée au développement soutenable, à l'environnement, à l'énergie et au climat.

« Nous envisageons de doubler le nombre de structures d'ici à 2015 »

Pourquoi la région Paca finance-t-elle un programme de formation pour les futurs gestionnaires de recycleries ?

Nous souhaitons accompagner le développement des recycleries et ainsi aider à la création d'emplois sur notre territoire. Il apparaît aussi essentiel de promouvoir la réutilisation des objets dans notre région où chaque habitant produit 500 kg de déchets, un ratio qui nous place au-dessus de la moyenne nationale. Le centre de traitement de la communauté du pays d'Aix, par exemple, collecte 20 000 tonnes d'encombrants par an ! Ce programme, unique en France, a pour but de professionnaliser la gestion des recycleries, de pérenniser celles qui existent et, pour les porteurs de projets, de leur mettre le pied à l'étrier et de les accompagner.

La région compte déjà une dizaine de recycleries, quels objectifs vous êtes-vous fixés ?

Nous souhaitons doubler l'existant d'ici à 2015, afin d'améliorer le maillage du territoire. Avec une moyenne de 15 emplois par structure, notre programme permettrait donc d'en créer environ 150. Développé par

l'Institut régional de formation à l'environnement et au développement durable (Irfedd), il est cofinancé par l'Ademe et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Le coût total de cette opération s'élève à 216 800 euros, qui sont financés à hauteur de 65 % par la région, soit 140 920 euros.

Comment s'organise la formation ?

C'est un programme de type « formation-action », sur 34 journées étalées entre octobre 2013 et décembre 2014, qui concerne 14 porteurs de projet sélectionnés pour y participer. Plusieurs thématiques inhérentes au montage et à la gestion d'une ressourcerie sont abordées : éléments de compréhension de l'économie sociale et solidaire, compétences des acteurs locaux et adéquation du projet au territoire, méthodologie et conduite de projet, ingénierie des fonctions d'une ressourcerie. Cet axe est assuré par le Réseau des ressourceries. Au cours de cette formation, les stagiaires, qu'ils travaillent dans une structure ou prévoient d'en créer une, sont amenés à la présenter et à exposer leurs difficultés afin d'être aidés.

collectivité de sous-traiter certaines prestations : présence en déchetterie d'un agent valoriste afin d'aider le gardien lors du tri, collecte en porte à porte ou sur rendez-vous, sensibilisation à l'environnement, etc. « La vente des objets en magasin, compte tenu des prix très bas pratiqués, ne suffit pas à financer une ressourcerie », souligne Nathalie Mayoux. Et Jean-Pierre Dumoulin de préciser : « Les collectivités ne doivent pas avoir peur d'aller le plus loin possible dans les missions confiées au prestataire, afin que la recyclerie puisse trouver un modèle économique équilibré. »

La ressourcerie créée par l'association Le Monde allant vers, à Eymoutiers (2050 hab., Haute-Vienne), emploie six personnes. Elle s'autofinance à 80 % grâce aux ventes et aux prestations qu'elle effectue pour les collectivités, et notamment la collecte des encombrants en porte à porte. Cette prestation lui a d'abord été confiée par la communauté de communes des portes de Vassivière. « Nous avons ensuite noué un partenariat avec les collectivités voisines afin d'étendre notre périmètre d'intervention et de générer du chiffre d'affaires, commente Philippe Simon, l'un des fondateurs de l'association. Ce périmètre ne doit pas être trop grand pour limiter les frais logistiques. La définition du périmètre du projet est essentielle. » Il faut, par ailleurs, qu'elle prenne en compte les acteurs du réemploi déjà implantés (Emmaüs, casses automobiles, brocanteurs...) et voie comment travailler avec eux, sans se faire concurrence.

Deux ans pour réaliser un projet

La question du périmètre d'intervention apparaît aussi cruciale lorsque la recyclerie pousse la réutilisation des déchets jusqu'à la valorisation matière. « Pour les collectivités de plus de 200 000 habitants, cette valorisation relève d'une activité semi-industrielle », remarque Jean-Pierre Dumoulin. Au bout du compte, en ajoutant le temps passé pour mener une étude de faisabilité, rechercher les financements et réaliser les travaux, il faut tout de même entre dix-huit et vingt-quatre mois pour qu'une recyclerie voie le jour.

« La REP "meubles" va induire le développement de nouvelles activités »

Entretien avec Marie April, ingénieure, chargée des études dans le service des filières de responsabilité élargie du producteur (REP) et recyclage de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Le décret relatif à la mise en place d'une filière de REP pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) a été publié début 2012. Pourquoi un tel retard ?

La filière de responsabilité élargie du producteur a été officiellement lancée début 2013 par la mise en place de l'écoparticipation en magasin. Valdélia est l'éco-organisme agréé pour les DEA professionnels, Eco-mobilier pour les DEA ménagers et la literie professionnelle. Les opérations de collecte et de traitement ont démarré en mai 2013 et se déploient progressivement sur le territoire. Les éco-organismes ont pour objectif de couvrir 50 millions d'habitants d'ici à 2015 et 60% des zones d'emploi. Les collectivités en attente de cette nouvelle filière ont été très réactives et en demande de contractualisation avec Eco-mobilier.

Comment expliquez-vous cet engouement ?

J'y vois deux raisons. D'abord, les collectivités connaissent le système de la REP. Ensuite, la REP DEA représente un enjeu financier important. 55% de ces déchets sont enfouis ou non valorisés. Les meubles constituent l'un des derniers gros gisements en déchetterie.

Comment s'organise la collecte des DEA ménagers pour les collectivités ?

Deux options existent. D'une part, elles peuvent opter pour le **contrat de soutien financier**, avec lequel elles conservent la maîtrise de leurs déchets collectés en mélange. Elles sont alors **remunérées sur la base d'un barème**

national progressif qui prend en compte le pourcentage de meubles collectés en déchetterie et le mode de traitement des DEA qu'elles ont défini. Le soutien financier est plus important pour le recyclage que l'enfouissement, ce qui incite à la valorisation. D'autre part, si elles optent pour le **contrat opérationnel, Eco-mobilier met gratuitement à leur disposition des bennes de collecte des DEA, pour en assurer le tri et la valorisation.**



Marie April, ingénieure, chargée d'études à l'Ademe.

Quelle option est la plus avantageuse ?
L'option opérationnelle est plus avantageuse en termes de logistique et

financièrement, car l'éco-organisme prend tout en charge. Elle est privilégiée par Eco-mobilier pour maîtriser le flux afin d'atteindre son objectif de 45% de recyclage à la fin de son agrément, en 2017. Toutefois, par manque de place en déchetterie ou pour maintenir l'emploi, certaines collectivités souhaitent un contrat de type financier.

La REP ne va-t-elle pas nuire au développement des recycleries en détournant le gisement de meubles ?

Je ne pense pas. En effet, les éco-organismes ont l'objectif d'augmenter de 50% le tonnage de réutilisation des déchets d'ameublement, d'ici la fin de leur agrément. La REP « meubles » va forcément induire le développement de nouvelles activités autour de la réutilisation et conforter les recycleries existantes. Par ailleurs, les éco-organismes se sont engagés à reprendre gratuitement les déchets de mobilier collectés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui gèrent les recycleries.

Pour aller plus loin

RENDEZ-VOUS

Les 14 et 15 octobre, à Paris

Les filières et le recyclage

L'optimisation des filières déchets de responsabilité élargie du producteur (REP) et le développement du recyclage seront les thèmes directeurs de ce septième colloque national. Organisé par l'Ademe, celui-ci réunit, tous les deux ans, les différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation des produits hors d'usage.

Site internet: www.ademe.fr > manifestations.

À LIRE

Un guide pour la création

Le Réseau des ressourceries a publié un ouvrage méthodologique gratuit intitulé « La Création d'une ressourcerie » (*). Il traite, à travers 22 fiches pratiques, les questions juridiques et fiscales ainsi que les différentes fonctions de ces structures.

(*). Disponible auprès du Réseau des ressourceries, tél.: 03.20.07.01.16.

Déchets de meubles

L'Ademe propose des fiches détaillées sur les différentes familles de déchets notamment ceux d'éléments d'ameublement. L'agence aborde différents thèmes comme le cadre réglementaire, les solutions de traitement, des exemples à suivre, des données chiffrées, etc.

Site internet: www.ademe.fr > domaine d'intervention > déchets > à chaque déchet sa solution > choisissez un déchet dans la liste > déchets d'éléments d'ameublement.

la Gazette.fr

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

- **Réparation: la réussite sera de longue haleine** 
www.lagazette.fr/233610
- **Veolia remporte le marché de la collecte et la valorisation des déchets d'ameublement dans 53 départements**
www.lagazette.fr/229432